

Réserve naturelle du marais d'Yves
Centre Nature
RD 137
Aire de la baie d'Yves
17340 Yves



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Présentation du PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE



A. Présentation du site

Chaque année, environ 5000 personnes sont guidées par l'équipe de la réserve sur le territoire de la réserve ou alentours, avec 250 activités/an, c'est-à-dire en moyenne théorique une animation par jour. 85 % des animations sont effectuées en réserve naturelle et 15 % sur son territoire d'influence (de l'estuaire nord Charente au marais nord Rochefort). Cette forte activité s'exerce surtout lors des vacances scolaires avec plusieurs animations par jour.

Sur les 5000 personnes, 10% sont des scolaires accueillis de septembre à juin. Le reste du public correspond à un public familial accueilli dans le cadre du programme d'animation de la réserve, sur réservation.

Le Centre Nature de la réserve se situe à l'entrée de l'aire de la Baie d'Yves. Le Centre Nature est la porte d'entrée de la réserve naturelle ; c'est le point de départ des visites obligatoirement accompagnées sur le site. La réserve naturelle du marais d'Yves est un espace protégé dont l'accès est réglementé. Toutes les visites sont accompagnées et partent du Centre Nature.

Le Centre Nature regroupe les fonctions suivantes (surface totale de 120 m²)

- sas d'entrée du public
- petit espace boutique
- espace muséographie, (Une exposition permanente et exposition temporaire de panneaux verticaux sans interaction particulière, un diorama avec interactivité situé à l'étage)
- salle d'exposition temporaire et permanente
- salle d'animation et de projection de film vidéo
- point d'observation des oiseaux de la réserve grâce à une large baie vitrée
- WC

L'observatoire de la lagune, situé à 700m du Centre Nature, constitue une étape indispensable pour toutes les animations organisées sur la réserve. 100% des animations organisées sur la réserve font une escale prolongée à l'observatoire. (Surface totale de 40 m², 15 mètres linéaires d'observation à chaque niveau)

B. Mesures prises pour l'information des visiteurs

Informers sur le présent protocole :

- Communiquer une version « grand public » du protocole sanitaire sur nos médias numériques (sites, réseaux sociaux...)
- Afficher et rappeler systématiquement à l'oral notre « charte de bonne conduite » énonçant les règles de bonne conduite à respecter sur site

Les visiteurs doivent se conformer aux règles applicables aux particuliers et aux consignes locales : l'accès au Centre Nature et aux animations proposées par l'équipe d'accueil est strictement conditionné au port d'un masque. En accord avec les conditions du ministère de la culture il n'appartient pas à la LPO de fournir des masques aux visiteurs.

C. Accueil Information / WC / Billetterie

- Aménagement de l'espace :

Jauge maximale du Centre Nature réduite à 10 personnes (guide compris)

Distributeurs de gel hydro alcoolique à disposition des visiteurs sur le comptoir d'accueil



Affichage des préconisations du gouvernement sur le respect des gestes barrières dans le Centre Nature

Aménagement d'un marquage au sol afin de respecter les mesures de distanciation de 1 à 2 devant le comptoir d'accueil

Organisation d'un parcours dans l'espace d'accueil permettant de limiter les contacts entre les publics (Une seule entrée et une seule sortie, mais les groupes constitués de 9 participants l'emprunteront dans le même sens).

Maintien des portes ouvertes afin de favoriser la ventilation des lieux

Suppression des stylos à disposition du public

Neutralisation des chaises et des bancs afin de limiter la sédentarisation

- Mesures organisationnelles :

Pour le public : port du masque obligatoire dans le Centre Nature

Pour le personnel : port de gants + masque ou casque visière

Encourager le rendu monnaie dans un récipient (et privilégier l'appoint)

Les ventes de billets seront réalisées principalement voire exclusivement par les OTSI de Châtelailon-Plage et de Fouras (sorties vélo).

Assurer le contrôle des distances dans les files d'attente

Désinfection du comptoir d'accueil avec des produits alcooliques répondant à la norme de virucide NF EN 14476.

Organisation d'une procédure de désinfection des WC plusieurs fois dans la journée, achat poubelles à couvercle pour toilettes visiteurs, gel hydro alcoolique à disposition du public

Organisation d'une procédure afin de limiter la consultation de la documentation (toute brochure consultée doit être emportée)

D. Les visites

- Sorties terrain

Pour le public : port du masque obligatoire lors des sorties terrain

Port de gants + masque ou casque visière pour le guide animateur

Jauge maximale fixée à 10 personnes (guide compris) afin de respecter les mesures de distanciation pendant la sortie (au moins 1 mètre entre les personnes (soit 4m² par personne sans contact))

Encourager le public à assister à la séance avec son propre équipement optique

Limiter le prêt à 1 paire de jumelles par observateur/famille avec désinfection du matériel ensuite ou système de mise en quarantaine des jumelles (Mettre de côté les jumelles pendant 48 heures pour éviter de les désinfecter et éviter que le matériel ne s'endommage)

En début d'animation, rappel des recommandations du gouvernement concernant les gestes barrières (sensibiliser notamment au risque de contact avec le mobilier extérieur : portillons, portes, optiques...)

- Accueil dans les observatoires :

Jauge maximale fixée à 10 personnes (guide compris) afin de respecter les mesures de distanciation pendant la sortie (au moins 1 mètre entre les personnes (soit 4m² par personne sans contact))

Distributeurs de gel hydro alcoolique à disposition des visiteurs dans l'observatoire

Affichage des préconisations du gouvernement sur le respect des gestes barrières

Limiter le temps de présence à 45 minutes dans les observatoires et augmenter les rotations.

Prohiber les observations de groupe derrière une longue vue afin de limiter l'exposition par contact.

Réserve naturelle du marais d'Yves
Centre Nature
RD 137
Aire de la baie d'Yves
17340 Yves



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Prohiber les observations « tournantes » derrière une même optique
Favoriser un équipement personnel (matériel personnel ou prêt d'une optique par personne pour la séance)
Nettoyage renforcé des observatoires avec des mesures de nettoyage fréquentes et tracées de tous les items de contacts (poignées, mains courantes, portes, ...)
Maintenance des portes et fenêtres ouvertes afin de favoriser la ventilation des lieux

E. Animations /ateliers

Réservation obligatoire auprès de l'OTSI de Châtelailon-Plage.
Rappel des recommandations du gouvernement concernant les gestes barrières
Suspension de l'accueil des scolaires sur la réserve

Animation à bicyclette :
Jauge maximale fixée à 10 personnes (guide compris) afin de respecter les mesures de distanciation pendant la sortie (au moins 1 mètre entre les personnes (soit 4m² par personne sans contact))
Pas de prêt de bicyclette
Matériel de réparation et réserve en eaux pour chaque participant
Favoriser un équipement personnel (matériel personnel ou prêt d'une optique par personne pour la séance) (Fréquence des visites par site = 1 par semaine/ 1 lot de jumelles par site).

F. Boutique

L'espace boutique du Centre nature sera fermé pendant la période de déconfinement afin de limiter les interactions entre les publics et les salariés

G. Muséographie / salle d'exposition / salle d'animation

Hormis l'espace d'accueil/information et les WC le reste des espaces et des équipements du Centre Nature sera fermé au public pendant la période de déconfinement afin de limiter les interactions

H. Hygiène et sécurité des locaux et du matériel

La réouverture de notre site au public impose une logistique nouvelle et quotidienne d'entretien et de décontamination des espaces d'accueil. En coordination avec une société de nettoyage spécialisée, organisation d'un nettoyage renforcé des espaces fréquentés par le public avec des mesures de nettoyage fréquentes et tracées de tous les items de contacts (poignées, mains courantes, portes, ...)
-> Préciser le protocole de nettoyage prévu

- Pour les installations communes: boutique, espaces de visite, deux fois plus souvent que d'habitude.
- Pour les surfaces en contact usuel: comptoir d'accueil, sanitaires, au minimum matin et soir de préférence avec des produits alcooliques répondant à la norme de virucide NF EN 14476.
- Nettoyage des sanitaires : au minimum matin et soir de préférence avec des produits alcooliques répondant à la norme de virucide NF EN 14476.



Aération des locaux trois fois par jour au moins 15mn

I. Mesures pour protéger le personnel

La réouverture au public est précédée d'une période de préparation des équipes

Dans cette période, les responsables hiérarchiques prêteront une attention particulière:

- aux conditions de reprise progressive d'activité de leurs équipes, avec application des mesures de protection collective et individuelle nécessaires;
- aux conditions techniques de réouverture du lieu, notamment en assurant une opération de maintenance pour s'assurer que l'ensemble des équipements de sûreté, de sécurité et de climatisation fonctionnent;
- au nettoyage approfondi des espaces de travail et ouverts au public avant la reprise des équipes;
- au dialogue avec les représentants du personnel.

La protection des salariés et du public passe par le respect des «mesures barrières»

- Distanciation, hygiène des mains (Demander au personnel de se laver les mains toutes les heures ou d'utiliser du gel hydro alcoolique), protection par des masques/visières dans les circonstances obligatoires, lorsque le respect de la distanciation sociale est impossible.
Mise à disposition de gel, gants, masques, visières
- Diffusion du protocole de déconfinement interne de la LPO précisant l'ensemble des mesures à observer par le personnel pour limiter la contamination des espaces de travail
- Désinfection des postes de travail (téléphone, ordinateur, bureau)

J. Stratégie d'accueil

La stratégie de reprise des activités d'accueil du Centre Nature de la Réserve naturelle du marais d'Yves consiste à maintenir le programme d'animation prévu pour le grand public en limitant la jauge d'accueil à 10 personnes maximum (guide compris) et en éliminant de la séquence pédagogique tous les temps prévus à l'intérieur du Centre de Nature (espace muséographie, salle d'exposition, salle d'animation et de projection de film vidéo, point d'observation des oiseaux de la réserve).

Seules les animations « safari junior » seront annulées en raison de la promiscuité qu'elles requièrent (observations très rapprochées de l'animateur (trice) et l'ensemble des participants. Elles pourront être substituées par des visites « une heure avec les oiseaux de la Baie d'Yves », si les conditions naturelles le permettent.

Chaque groupe sera accueilli indépendamment et sur des créneaux horaires différents permettant de respecter les mesures de distanciation nécessaires.

La réserve naturelle ne propose pas d'accès libre et tous les déplacements sur la réserve seront encadrés par un guide animateur préparé et attentif au respect des règles de distanciation.

L'accueil des scolaires sur site est suspendu et tous les enfants accueillis dans un cadre familial devront être accompagnés et sous la responsabilité de leurs parents.